

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 20 avril 2026
Date d'affichage : 20 avril 2026

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 41
Nombre de voix exprimées : 41

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures et trente-cinq minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François LOVISOLO.

Présents :

M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. Thierry BENOIT, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Marc BRABANT, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, Mme Géraldine COUTON, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, Mme Marie-Joelle GUEGUENIAT, Mme Martine KOSTRZEWA, M. Thierry LACROIX, Mme Nathalie LEBOUC, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN CURNIER, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, Mme Michèle REYNIER, M. Gregory RISBOURG, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Hélène THERY PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL

Procurations :

M. François-Xavier GUISSPENGLER à M. Jean-François LOVISOLO, M. Marc JAUBERT à M. Jean-Marc BRABANT, M. Christophe MAZZOTTI à M. Adrien VOGEL

Absents et excusés :

Aucun

M. Alain FERETTI est nommé secrétaire de séance

Délibération n° 2026-022
Fixation du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2026

Rapporteur : M. Jean-François LOVISOLO

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1447 à 1478 bis, 1609 nonies C et 1636 B sexies et suivants ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-042 en date du 3 avril 2025 portant fixation du taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2025 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Luberon,

Considérant ce qui suit :

La Cotisation Foncière des Entreprises constitue l'une des ressources fiscales de la Communauté de Communes Sud Luberon dans les conditions prévues par le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C.

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises est fixé chaque année par délibération du conseil communautaire.

Au regard des équilibres budgétaires de la collectivité et dans la continuité du taux appliqué en 2025, il est proposé de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2026 à **35,16 %**.

Dès lors, il appartient au conseil communautaire de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2026.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **De fixer** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2026 à **35,16 %** ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance
M. Alain FERETTI



Le Président
M. Jean-François LOVISOLO

